

Référence herbe 2015

Question :

Avec la réforme de la PAC, j'ai entendu dire que la référence herbe allait être supprimée. Est-ce vrai ?

Réponse :

La réforme de la PAC va effectivement entrainer des modifications dans la gestion des surfaces en herbe. Nous allons détailler celles-ci :

- Au travers du « paiement vert », la France doit maintenir ses surfaces en « Pâturages Permanents » au niveau de 2012 (2005 avant réforme). Il y a donc un changement d'année de référence.
- Le ratio de suivi s'apprécie au niveau régional (et plus national) à 5 % près (10 % auparavant). La baisse tolérable est donc plus faible.
- Un seuil d'alerte sera déclenché lorsque cette baisse atteindra 2,5 %. Entre 2,5 et 5 % le retournement des prairies permanentes sera soumis à autorisation.
- Individuellement, les « références herbes » disparaissent. La gestion des surfaces en herbe sort de la conditionnalité, le maintien des « Pâturages Permanents » faisant partie intégrante du « paiement vert ».
- Stricte interdiction de retourner les prairies permanentes « sensibles » (soit les prairies situées en zone Natura 2000).

Question :

Cela veut-il dire que je n'ai aucune obligation de maintien d'herbe sur mon exploitation ?

Réponse :

Au sens strict, à court terme, si vous n'avez pas de prairie permanente classée sensible, la réponse est oui. Cependant, comprenez bien que si, collectivement, nous ne retrouvons pas 95 % de la surface en « Pâturages Permanents » dans les déclarations PAC 2015 au niveau régional, tous les agriculteurs ayant diminué leur « Pâturages Permanents » auront l'obligation d'en réimplanter. Donc attention avant de retourner vos « Pâturages Permanents », appréhendez bien l'ensemble des conséquences.

Question :

En est-il de même pour mes prairies temporaires ?

Réponse :

Non, les prairies temporaires de moins de 5 ans ne font pas partie des « Pâturages Permanents ». Ces derniers n'intègrent que les prairies permanentes et les prairies temporaires de plus de 5 ans.

Il ne subsiste donc aucune obligation concernant les prairies temporaires de moins de 5 ans.

Toute l'équipe du Face à la PAC vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année !

Olivier PASSELANDE – Alain GUILLON
Chambre d'agriculture de la Vienne

☎ Bonneuil-Matours 05.49.85.87.80 ☎ Mirebeau 05.49.50.44.29
☎ Montmorillon 05.49.91.01.15 ☎ Vivonne 05.49.36.33.60